

## RESTAURATION ET INTERNAT TARIFS 2026 - 2027

### I. PRESENTATION DE LA RESTAURATION DU LYCEE : cf site du lycée

Nos compétences, nos valeurs liés à l'éducation à l'alimentation :

- Des repas variés et équilibrés, des produits de qualité, locaux et issus de l'agriculture biologique sont proposés.
- Une restauration avec une équipe professionnelle qui cuisine au lycée Gergovie (production faite maison, dans nos cuisines).
- L'élève est autonome sur le choix et la quantité d'entrées, de légumes et féculents (buffets en libre-service).
- Une organisation qui permet de lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire.

### II. TARIFS FORFAITAIRES : Elèves demi-pensionnaires et internes :

Les tarifs\* de restauration et d'hébergement sont fixés par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

TRIMESTRE	INTERNE (1)	DEMI-PENSIONNAIRE
Septembre/Décembre 2026	586.50 €	227.70 €
Janvier/Mars 2026	467.50 €	181.50 €
Avril/Juin 2026	433.50 €	168.30 €
<b>TOTAL</b> <b>(175 jours)</b>	<b>1 487.50 €</b> <i>(soit 8.50 €/jour : Petit déjeuner, repas midi et soir, nuit)</i>	<b>577.50 €</b> <i>(soit 3.30 €/repas)</i>

\* Tarifs donnés à titre indicatif, les tarifs 2027 n'étant pas connus à ce jour. Les tarifs sont forfaitaires sur une base de 175 jours pour l'année scolaire. (1) L'internat n'est pas accessible aux étudiants de BTS.

Les tarifs sont forfaitaires et basés sur 5 jours par semaine.

Les absences n'ouvrent pas droit à **déduction** sauf **cas prévus** : Stage en entreprise (si l'élève n'est pas hébergé), maladie à partir de 8 jours consécutifs (sur justificatif médical), exclusion, fermeture du service de restauration.

L'inscription comme interne ou demi-pensionnaire ne peut être modifiée en cours de trimestre et tout changement de catégorie devra être demandé par écrit à l'intendance en fin de trimestre.

**Pour accéder au self tout élève doit se munir de sa carte Pass'Région.**

III. REPAS OCCASIONNELS POUR LES ELEVES EXTERNES : Prix du repas : **4,85 €** (paiement par CB sur de la borne dans le hall ou chèque ou espèce à l'intendance).

### IV. PAIEMENT :

Pour les **élèves boursiers**, le montant des bourses est déduit du tarif de l'internat ou de la demi-pension.

Le **paiement** s'effectue à **réception des factures** en fin de trimestre, par **paiement en ligne par CB** via FranceConnect ou EduConnect, par **virement bancaire**, par **prélèvement automatique**, **chèque**, ou **espèces**.

**Prélèvement automatique mensuel** : pour les **élèves non boursiers** vous pouvez bénéficier d'un prélèvement mensuel. C'est un moyen de paiement simple, automatique, ce prélèvement vous libère de toute formalité (document « mandat de prélèvement » à remplir).



## FONDS SOCIAL

### [En cas de difficultés financières](#)

**Le fonds social** permet d'aider les familles à financer les frais de demi-pension et d'internat.

Les familles sont invitées à prendre contact avec les assistantes sociales du lycée (04 73 24 01 58), afin d'établir un dossier de demande d'aide, dès la rentrée et tout au long de l'année.